

AUDIT DE CONDUITE

La conduite automobile en milieu professionnel est soumise au code de la route, au code du travail et au code de la sécurité sociale.

L'acte de conduite est donc bien un acte de travail.

Pour ces raisons l'employeur se doit d'évaluer régulièrement ses collaborateurs en matière de conduite automobile.



AVANT EMBAUCHE

Vous allez recruter un collaborateur qui sera amené à utiliser un véhicule, que ce soit une utilisation occasionnelle ou régulière.

Parce que la possession du permis de conduire n'est pas gage de sécurité et de bon comportement.

Parce que votre véhicule est un vecteur de votre image et à ce titre vous ne pouvez le confier sans vous assurer de sa bonne utilisation.

L'audit avant embauche vous permettra de mieux appréhender les risques liés à la conduite automobile.

La société APS et son réseau d'experts en matière de conduite automobile, peuvent vous apporter l'éclairage dont vous avez besoin pour connaître votre futur collaborateur.

De par leur expérience, du fait de leur métier d'enseignants de la conduite, nos experts pourront, lors d'un audit de 30 minutes, vous établir un rapport suffisamment précis sur le comportement au volant de votre futur conducteur. Détection des habitudes, détection des bons et des mauvais comportements, parce que l'acte de conduite repose avant tout sur des automatismes qui ne peuvent être cachés à un expert, l'audit reste une solution pertinente et complémentaire aux tests d'embauche que vous utilisez pour votre cœur de métier.

APRÈS EMBAUCHE

Former tout au long de la vie, rappeler régulièrement les bons comportements, sont des actions indispensables et complémentaires aux plans de prévention.

L'audit de conduite complet (1 heure), vous permettra :

- d'évaluer régulièrement vos conducteurs,
- de rappeler les bons comportements,
- d'apporter des actions correctives.

Un plus : complétez l'audit par une vérification de l'état des véhicules.



Nos experts vous remettront un rapport détaillé de la conduite de votre collaborateur et de l'état de votre véhicule.